



S'inspirer d'une oeuvre d'art pour réaliser un logo

Par **Horty69**, le **22/06/2020** à **14:10**

Question propriété intellectuelle.

Bonjour,

Je me demande s'il est autorisé de réaliser un logo en s'inspirant d'une oeuvre d'art (sculpture) réalisée par un artiste décédé il y a moins de 70 ans ? Ou doit-on dans ce cas s'acquitter de droits d'auteurs ?

A titre d'exemple, on peut prendre l'oeuvre de Jeff Koons "le bouquet de tulipes".

Aurais-je le droit de créer un logo s'inspirant de cette sculpture qui serait un dessin en D2 représentant une main tenant un bouquet de tulipes ballons assez semblables à celle de Koons, et comportant le même nombre de tulipes dans des coloris similaires ? Ou devrais-je m'acquitter de droits. Sachant que je reprends l'idée de l'artiste, mais avec un graphisme un peu différent et qu'il s'agit d'un dessin / logo inspiré (mais pas copié), pas d'une sculpture.

Merci à vous pour votre aide !!

Par **Horty69**, le **25/06/2020** à **09:39**

Bonjour,

Personne pour me renseigner ?

Merci à vous :)